



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 2 octobre 2015
(OR. en)

11973/15

LIMITE

PV/CONS 44

PROJET DE PROCÈS-VERBAL¹

Objet: **3407^e session du Conseil de l'Union européenne
(AFFAIRES GÉNÉRALES) tenue à Bruxelles le 14 septembre 2015**

¹ On trouvera à l'addendum 1 du présent document des informations concernant les délibérations législatives du Conseil, les autres délibérations du Conseil ouvertes au public, ainsi que les débats publics.

SOMMAIRE

Page

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire	3
DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES	
2. Approbation de la liste des points "A"	3
ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES	
3. Présentation du programme de travail de la présidence luxembourgeoise.....	3
4. Approbation de la liste des points "A"	3
5. Résolutions, décisions et avis adoptés par le Parlement européen lors de sa période de session qui s'est tenue à Strasbourg du 6 au 9 juillet 2015	3
6. Préparation du Conseil européen des 15 et 16 octobre 2015.....	4
7. Programmation annuelle - Lettre d'intention de la Commission	4
8. Divers	4
ANNEXE - Déclarations à inscrire au procès-verbal du Conseil	5

*

*

*

1. **Adoption de l'ordre du jour provisoire**
11848/1/15 REV 1 OJ/CONS 44

Le Conseil a adopté l'ordre du jour susmentionné.

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

2. **Approbation de la liste des points "A"**
11849/15 PTS A 61

Le Conseil a adopté la liste des points "A" qui figure dans le document 11849/15.

Des informations détaillées relatives à l'adoption de ces points figurent à l'addendum du présent procès-verbal.

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

3. **Présentation du programme de travail de la présidence luxembourgeoise**¹
= Échange de vues

La présidence luxembourgeoise a présenté son programme de travail pour la durée de son mandat (de juillet à décembre 2015), et elle a rendu compte au Conseil de l'état d'avancement de plusieurs dossiers.

4. **Approbation de la liste des points "A"**
11850/15 PTS A 62

Le Conseil a adopté la liste des points "A" qui figure dans le document 11850/15.

Les déclarations relatives à ces points figurent à l'annexe.

5. **Résolutions, décisions et avis adoptés par le Parlement européen lors de sa période de session qui s'est tenue à Strasbourg du 6 au 9 juillet 2015**
11191/15 PE-RE 6

Le Conseil a pris note des résolutions, avis et décisions qui ont été adoptés par le Parlement européen lors de la période de session susmentionnée et qui ont été ou seront pris en considération lors de l'examen des questions auxquelles ils se réfèrent.

¹ Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 4, du règlement intérieur du Conseil.

6. **Préparation du Conseil européen des 15 et 16 octobre 2015**

= Projet de l'ordre du jour annoté
11127/15 CO EUR-PREP 35

Le Conseil a pris note du projet d'ordre du jour annoté pour le prochain Conseil européen des 15 et 16 octobre.

7. **Programmation annuelle - Lettre d'intention de la Commission**

= Échange de vues
11693/15 CODEC 1150 INST 308 POLGEN 130 PE 136

Le Conseil a pris note d'une lettre d'intention de la Commission concernant son programme de travail pour 2016.

8. **Divers**

Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

DÉCLARATIONS À INSCRIRE AU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL

Concernant le point 22 de la liste des points "A": **Décision du Conseil relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du groupe des Participants à l'arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public en ce qui concerne le changement climatique et les crédits à l'exportation (réseaux électriques intelligents)**

DÉCLARATION DE LA COMMISSION

"La Commission s'oppose à l'ajout de l'article 192, paragraphe 1, du TFUE à la base juridique de la décision du Conseil. La Commission réaffirme sa position selon laquelle la seule base juridique appropriée est l'article 207 du TFUE, en liaison avec son article 218, paragraphe 9."
